

Aéroport de Toulouse Francazal
Commission Consultative de l'Environnement
RÉUNION DU 25 NOVEMBRE 2022

La réunion s'est tenue à la préfecture de la Haute-Garonne, en salle des Gardes, à 14h30, sous la présidence de M. Serge JACOB, secrétaire général.

Participants

Membres des professions aéronautiques

- M. le lieutenant-Colonel Hermann RICHARD, 1er Régiment du train parachutiste, + mandat du colonel Benoît MICHEL, base de défense de Toulouse
- M. le chef d'escadron KACZMAREK, section aérienne de gendarmerie de Toulouse
- M. Jean-Christophe CANONICI, S.A.F.I.R.E
- Mme Sylvie LEFEBVRE, ATR Aircraft
- Mme Sabine MONTIES, SETFA

Membres de Collectivités Locales

- Mme Martine CROQUETTE (titulaire), conseil départemental de la Haute-Garonne
- M. Thierry SENTOUS (suppléant), Toulouse Métropole
- M. Gérard MONTARIOL (titulaire), Le muretain agglo
- Mme Amandine LAMPIN (suppléante), Le muretain agglo
- M. Bernard LACOMBE (suppléant), Plaisance-du-Touch

Membres des Associations

- M. Bernard GINESTE (titulaire), collectif de Francazal
- M. Daniel FABRE (suppléant), collectif de Francazal
- M. Thierry BARBERO (suppléant), association Saint-Simon environnement
- Mme Liliane LAGRIFFOUL (suppléante), association Cugnaux en transition
- M. Joël CREMOUX (titulaire), les amis de la Terre Midi-Pyrénées
- M. Marc DESCAMPS (titulaire), association les habitants de Banayre

Représentants de l'Administration

- Mme Ghislaine BELIS, direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement
- M. Léon DAL MASO, DSAC sud

Autres

- Mme Sophie COPPIN, SNA sud
- M. Vincent MALOD, SNA sud
- Mme Nadège BERGOUTS, SETFA
- M. Jérôme CHALAUX, SETFA
- Mme Stéphanie MONTOLIU, préfecture de la Haute-Garonne

1 INSTALLATION DE LA COMMISSION

Le quorum étant atteint, la commission consultative de l'environnement (CCE) peut se tenir.

Début de la séance à 14h30.

M. JACOB remercie les membres de la commission de leur présence, rappelle l'ordre du jour de la séance et annonce que trois associations n'ont pas souhaité renouveler leur candidature.

Six associations sont représentées :

- le collectif Francazal
- l'association Saint-Simon environnement
- l'association Cugnaux en transition
- l'association Les amis de la Terre Midi-Pyrénées
- l'association Les habitants du Banayre
- l'association France nature environnement

A ce jour, seul le siège de suppléant de l'association Les habitants du Banayre reste à pourvoir. L'association désignera ce représentant ultérieurement et communiquera le nom de l'intéressé(e) à la préfecture.

2 APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA COMMISSION DU 19 OCTOBRE 2021

M. GINESTE – collectif de Francazal, indique qu'il n'approuvera pas le procès-verbal de la séance précédente car il n'est pas en accord avec son contenu. Il demande également que ce document soit envoyé aux membres avant son envoi.

Réponse de M. JACOB – secrétaire général et président de la commission :

Le projet sera envoyé aux membres de chaque collège pour relecture avant envoi définitif, l'objectif étant de n'omettre aucune prise de parole.

Mme CROQUETTE - conseil départemental de la Haute-Garonne, insiste sur le recueil des échanges et remarques qui doivent être intégrés au compte-rendu et indique qu'elle n'a pas été destinataire du précédent procès-verbal de séance.

M. JACOB – secrétaire général, indique que le procès-verbal ne peut être repris puisqu'il a été signé par son prédécesseur, mais que les prochains devront être validés par les membres présents des trois collèges avant signature.

Par ailleurs, il demande que le compte rendu fasse l'objet d'un nouvel envoi aux membres de la commission afin que chacun puisse s'exprimer sur son approbation.

Une présentation assurée par la société d'exploitation de Toulouse Francazal aéroport (SETFA), en collaboration avec la DGAC et le ministère des armées, sert de support aux discussions. Elle est annexée au présent compte-rendu.

3 INFORMATION SUR LE RETRAIT DES MOYENS DE NAVIGATIONS VOR AGN ET NDB CS

Mme COPPIN - SNA sud, présente les éléments de contexte actuel en termes de navigation aérienne. Elle précise que la suppression du VOR (système de positionnement radioélectrique) d'Agen et NDB (balise de guidage) n'aura aucun impact sur le trafic de Toulouse-Francazal. Il s'agit d'une démarche gouvernementale en faveur du développement de l'éolien terrestre qui initie, d'ici à 2024, la suppression de 24 VOR. Seuls les moyens de guidage sont modifiés.

M. MONTARIOL - *Le Muretain aggro*, souhaite savoir si les aéronefs doivent disposer d'un équipement spécifique.

Mme COPPIN – SNA sud : les aéronefs sont, pour la plupart, déjà équipés pour fonctionner sans les moyens VOR et NDB. Pour ceux qui sont non équipés, des procédures particulières sont en vigueur.

M. SENTOUS – *Toulouse Métropole*, indique qu'il n'y a pas d'urgence à la suppression de ces moyens de navigation malgré la volonté européenne. Il ne participera donc pas à ce vote qui tend à valider cette évolution.

Mme COPPIN – SNA sud, précise que cette décision visant à supprimer ces moyens de navigation n'est pas imputable à la DGAC. Un courrier ministériel du 25 janvier 2021 acte la suppression d'une partie des VOR en 2022 puis une seconde en 2024.

M. CREMOUX – *les amis de la Terre Midi-Pyrénées*, demande si ces nouveaux systèmes permettent d'améliorer les trajectoires des aéronefs et de constater si elles sont respectées.

Mme COPPIN – SNA sud, acquiesce. Les guidages satellitaires permettent d'avoir des trajectoires plus précises en fonction du type d'aéronef et de la météo. La gestion des vols militaires peut être différente.

M. CREMOUX – *les amis de la Terre Midi-Pyrénées*, souhaite avoir connaissance des trajectoires réalisées en cas de réclamation.

La DGAC répond que certaines données relatives à la navigation ne peuvent être communiquées.

4 STATISTIQUES DE TRAFIC – BILAN 2021

Mme MONTIES – SETFA, poursuit avec une présentation des statistiques mensuelles sur 2021 et met en évidence une hausse générale du trafic de 10% contre une baisse de 14% entre 2019 et 2020. On ne retrouve pas le trafic de 2019 en 2021 et on s'attend à un trafic 2022 équivalent à celui de 2020. Il est précisé qu'il n'y a pas de saisonnalité dans le trafic (deux inflexions en août et décembre).

L'évolution du trafic, qui est présentée, est la suivante :

- pour les armées, une activité stable (- 3%) ;
- pour l'aviation d'affaires, une activité en hausse (+ 39%) ;
- pour l'aéro-industrie, une activité en hausse (+ 12%).

La typologie des mouvements observés sur 2021 est la suivante :

- 59% du trafic est généré par les armées et S.A.F.I.R.E en 2021 contre 67% en 2020 ;
- 25% par l'aéro-industrie, et notamment les sociétés ATR, TARMAC, AIRPLANE PAINTER, AIRPLANE DELIVERY en 2021 contre 26% en 2020 ;
- 10% par l'aviation générale en 2021 contre 3% en 2020 ;
- 6% par l'aviation d'affaires en 2021 contre 9% en 2020.

La majorité des mouvements s'opère sur les horaires d'ouverture aux vols, soit de 8 heures à 18 heures (93%).

M. CREMOUX – Les amis de la Terre Midi-Pyrénées, souhaite connaître la répartition des horaires sur les mouvements opérés.

La SETFA fournira cette donnée du lundi au dimanche.

Mme MONTIES – SETFA, a tenu à indiquer que les essais moteurs effectués sur Francazal, par les sociétés aéro-industrielles, après maintenance des avions, étaient au nombre de 1 172 en 2021.

M. CREMOUX – Les amis de la Terre Midi-Pyrénées, signale que la nuisance d'un essai moteur est plus forte que celle d'un vol du fait de sa durée.

5 ACTIVITÉ MILITAIRE

Un point spécifique à l'activité militaire est présenté en séance :

Lieutenant-colonel RICHARD - 1er Régiment du train parachutiste, présente les différentes campagnes de l'année 2021 (cf. présentation jointe).

M. JACOB – secrétaire général, demande si l'impact sonore est différencié selon le type d'aéronef.

Lieutenant-colonel RICHARD - 1er Régiment du train parachutiste, précise que l'A400M est plus bruyant mais vole deux fois moins que le C235 (4 rotations le matin et l'après-midi pour l'A400M contre 8 rotations le matin et l'après-midi pour le C235).

M. DESCAMPS - Association Les habitants du Banayre, indique que les avions, même après l'opération de largage, continuent leurs circuits à très basse altitude.

Il est ensuite présenté la planification pour 2023 : un exercice nommé ORION 2 aura lieu la dernière semaine de février et la première de mars. Il s'agira essentiellement d'avions français.

Il est précisé que la trajectoire des aéronefs est suivie par les armées en temps réel et qu'il est mis en place des circuits courts puis longs afin d'éviter de passer au-dessus des mêmes habitations lors des rotations. En outre, le 1er Régiment du train parachutiste sensibilise fortement le personnel navigant à l'environnement urbain de la plateforme et à l'impact sur les riverains.

M. JACOB – secrétaire général, rappelle que le positionnement de Francazal est stratégique pour les armées, en particulier pour leur entraînement et leur préparation aux engagements opérationnels. Le suivi des trajectoires et la sensibilisation du personnel navigant est un pas en avant notable dans l'intérêt des riverains.

M. DESCAMPS - Association Les habitants du Banayre, remercie le 1er RTP pour toute cette transparence. Il demande de faire modifier la trajectoire des vols des avions en les faisant passer 1 000 mètres au nord du lotissement du Banayre pour éviter le survol des maisons, comme cela est fait aujourd'hui. Cette modification est très simple à appliquer et permettrait de poursuivre les largages sans apporter toutes les nuisances que nous subissons, car ces vols militaires provoquent des vibrations, du bruit et des rejets de monoxyde de carbone et huiles imbrûlées. Est-ce qu'un compromis pourrait être trouvé entre l'activité majeure et la tranquillité des riverains ?

Lieutenant-colonel RICHARD - 1er Régiment du train parachutiste, prend en compte cette demande et en référera aux services concernés.

M. LACOMBE - Plaisance du Touch, souhaite la diffusion d'un programme des vols.

Lieutenant-colonel RICHARD - 1er Régiment du train parachutiste, indique qu'il est difficile de communiquer sur les programmes, notamment pour assurer la sécurité des aéronefs.

Mme MONTIES – SETFA, précise que les vols sont recensés sur le site de l'aéroport s'agissant des mouvements hors des heures d'ouverture ainsi que les exercices militaires exceptionnels.

M. CREMOUX – Les Amis de la Terre Midi-Pyrénées, demande quels avions seront présents pour l'opération ORION.

Lieutenant-colonel RICHARD - 1er Régiment du train parachutiste, indique qu'il y aura des aéronefs français et un A400M britannique.

M. CREMOUX – Les Amis de la Terre Midi-Pyrénées, s'adressant au représentant de Toulouse Métropole, remarque que le plan d'exposition au bruit (PEB) a été revu à la baisse en 2008 au détriment des riverains.

Il estime que les élus doivent être attentifs aux décisions prises.

M. BARBERO - Association Saint-Simon environnement, demande si cette zone d'exercices militaires pourrait être délocalisée.

Lieutenant-colonel RICHARD - 1er Régiment du train parachutiste, répond que cette question doit être posée à la direction générale de l'armement (DGA) qui détient cette zone. Les armées n'en sont que les utilisatrices. Toutefois, il précise qu'il est complexe de mettre en place une nouvelle zone dans la mesure où un grand nombre de paramètres doit être réunis : terrain non privé, pas d'obstacle ni de plan d'eau ou d'axe routier à proximité.

M. JACOB Serge – secrétaire général, ajoute que la zone de largage de Fonsorbes est proche de Francazal, ce qui permet d'optimiser l'emploi des avions.

Mme CROQUETTE - conseil départemental de la Haute-Garonne, indique que les problèmes de nuisances sont importants et que les instances doivent s'en saisir sans remettre en question les activités militaires nécessaires. Les élus doivent prendre en compte ces données dans leur PLU, d'autant que la population s'accroît d'année en année. Le sujet est global.

Pour *Mme LAMPIN - Le Muretain agglomération*, les lois imposent de densifier et les élus sont confrontés à des dilemmes concernant l'instruction des permis de construire.

M. MONTARIOL - Le Muretain agglo, remarque qu'on est confronté à des zones économiques concentrées et qu'il faudrait, peut-être, changer les modèles d'urbanisation.

6 POINT SUR LES RÉCLAMATIONS ET LEUR TRAITEMENT

Mme MONTIES – SETFA, poursuit avec une présentation sur la gestion des réclamations et leur traitement (cf. présentation jointe).

Les réclamations enregistrées en 2021 ont été, comme demandé à la dernière CCE, classées par typologie d'aviation et par commune.

80% d'entre elles sont affectées aux vols militaires et 10% à l'aéro-industrie.

1 095 réclamations ont été recensées en 2021 contre 1 542 en 2020 et 18 en 2019.

M. DESCAMPS - Association Les habitants du Banayre, demande les raisons de cette baisse des plaintes.

Mme MONTIES – SETFA, précise qu'en 2020, pendant la période COVID, les militaires ont continué leurs opérations aériennes et les riverains étaient chez eux, d'où l'augmentation des réclamations.

Mme LAMPIN - Le Muretain agglo, précise que la perception du bruit est très subjective et que chacun y est plus ou moins sensible.

M. DESCAMPS - Association Les habitants du Banayre, regrette de n'avoir eu aucune information, notamment sur le PEB, au moment de l'achat de son logement.

M. JACOB – secrétaire général, insiste sur le fait que les plaintes sont utiles lorsqu'elles respectent les règles qui les encadrent, notamment en permettant d'améliorer certains points sensibles.

M. CREMOUX – Les Amis de la Terre Midi-Pyrénées, évoque trois points :

1. La construction d'une aire d'essai moteurs comme cela a été fait sur Toulouse-Blagnac

Mme MONTIES – SETFA, précise que les essais moteurs représentent 2,92% des mouvements. Les essais les plus sonores sont les 25% qui sont effectués sur la piste. La SETFA entend ces remarques et propose une réunion spécifique sur cette thématique avec les associations de riverains.

2. L'aviation d'affaires va-t-elle se développer ?

Mme MONTIES – SETFA, indique que 55 mouvements de plus ont été opérés sur 2021.

Environ 155 mouvements ont été enregistrés en 2022. Il est rappelé qu'il n'y a pas de transfert d'activité sur la plateforme de Francazal.

3. Une réponse peu détaillée de la SETFA a été donnée le 13 novembre dernier à un riverain à la suite d'une réclamation qui ne concernait pas un mouvement effectué sur Francazal.

Mme MONTIES – SETFA, répond que les agents aéroportuaires traitant les réclamations ne peuvent instruire que celles, et seulement celles, qui concernent les vols opérés sur Francazal.

7 QUESTIONS DIVERSES

M. MONTARIOL - Le Muretain agglo, souhaite que le PEB de l'aéroport de Blagnac soit globalisé avec celui de Francazal et indique qu'il n'y a pas de sonomètres installés sur la commune de Portet-sur-Garonne pour mesurer le bruit, notamment induit par l'activité aéroportuaire.

M. DAL MASO - DSAC sud, indique qu'il n'est pas possible de globaliser les deux PEB car la réglementation ne le permet pas. S'agissant de la pose de capteurs, l'aéroport de Francazal ne répond pas au critère de 20 000 mouvements par an pour leur mise en place.

M. CREMOUX – Les Amis de la Terre Midi-Pyrénées, demande que les élus se saisissent de ce sujet afin que des capteurs de bruits soient installés.

M. GINESTE – collectif Francazal, intervient en indiquant que le collectif n'a pas pris part au débat dans le but de protester contre le fonctionnement de la présente commission. Par ailleurs, il souhaite que le préfet réponde aux différentes questions posées dans son courrier du 18 novembre 2022.

M. CREMOUX – Les Amis de la Terre Midi-Pyrénées, demande l'arrêt du meeting aérien de Toulouse-Francazal, notamment du fait du changement climatique, des nuisances sonores induites et de la sécurité.

Mme LAMPIN - Le Muretain agglo, souligne que le plan de circulation pendant le meeting était déplorable.

M. JACOB – secrétaire général, précise que la préfecture ne décide pas seule d'une telle manifestation, mais que cela se fait en lien avec les organisateurs et les élus, qui adressent une demande d'autorisation au préfet pour valider la faisabilité du projet (sécurité, sûreté, etc.). Il est important d'échanger sur les impacts négatifs de ces manifestations afin de les réduire et de ne pas laisser les plaignants sans réponse.

Il est rappelé que le compte-rendu de cette commission sera accompagné de la présentation préparée par la SETFA.

Le procès-verbal du 19 octobre 2021, ne pouvant être modifié, sera retransmis aux participants qui ne l'auraient pas reçu.

Mme MONTIES – SETFA, indique que la présentation sera annexée au compte-rendu, comme cela se fait habituellement. En revanche, compte tenu des remarques faites en séance sur la retranscription des échanges, la SETFA ne fera un compte-rendu que si la séance est enregistrée.

Mme LAMPIN - Le Muretain agglo, souhaiterait que la commune de Frouzins, qui dépend du Muretain agglo, soit associée et invitée aux instances de l'aéroport de Toulouse-Francazal afin d'être informée de l'évolution de son activité.


M MONTIES – SETFA, indique que la seule instance organisée par la SETFA est la commission consultative des usagers (CCU), qui réunit tous ceux qui sont établis sur l'aéroport ou qui en sont usagers, ainsi que les élus des communes de Portet-sur-Garonne et Cugnaux dans la mesure où la plateforme se situe sur ces deux villes.

L'aéroport se tient à la disposition des communes si elles souhaitent des informations.

Fin de la séance.

8 ANNEXE : SUPPORT DE PRÉSENTATION DE LA CCE ET DÉCLARATION DU COLLECTIF DE FRANCAZAL

Pour le préfet
et par délégation :
le secrétaire général,



Serge JACOB